



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 27 décembre 2023

### **SÉCHERESSE 2022 : RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR MOUVEMENTS DE TERRAINS DIFFÉRENTIELS POUR 8 NOUVELLES COMMUNES DU JURA.**

Ce mercredi 27 décembre 2023, l'arrêté interministériel du 19 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols au titre de l'année 2022, a été publié au Journal officiel de la République française. **8 communes du Jura sont concernées par cet arrêté, toutes de manière favorable. Ces 8 communes viennent en complément des 158 communes déjà reconnues.**

**Les 8 communes concernées sont : Abergement-la-Ronce – Bois-de-Gand – Gendrey – Ivory – Montmirey-la-Ville – Ney – Poligny – Vadans**

Ce mercredi, ces 8 communes ont été destinataires d'un message adressé par la préfecture, les informant de la démarche à suivre et de la nécessité de procéder à l'information rapide des administrés concernés.

**L'arrêté interministériel est disponible au lien suivant :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/19/IOME2334289A/jo/texte>

**Important :** Depuis le 01 janvier 2023, les administrés concernés disposent d'un délai de 30 jours (et non plus 10 jours comme auparavant), à compter de la date de la publication de l'arrêté au journal officiel, pour déclarer un sinistre ou déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

**Plus d'informations sur :**

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Defense-et-Protection-Civiles/Catastrophes-naturelles/Catastrophe-naturelle-secheresse-2022>

**Direction  
des services  
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42  
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura  
8 rue de la préfecture  
CS 60648  
39030 Lons-le-Saunier CEDEX